

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26746**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention philosophie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Marne-La-Vallée
(UPEM)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM), Président de
l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

127 Philosophie, éthique et théologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

parcours:

- Éthique médicale et hospitalière appliquée

- Humanités médicales

- Enseignement de l'éthique médicale dans les Facultés de médecine, les IFSI, IFCS et IRTS

- Participation à des comités, commissions d'éthique et à des espaces éthiques

- Analyse d'avis de comités d'éthique et de déontologie des sciences de la vie et de la santé

- Consolidation des connaissances de base en philosophie morale et politique et en philosophie des sciences.

- Acquisition de connaissances étendues dans le domaine de l'histoire, de la philosophie et de la sociologie des sciences médicales

- Maîtrise de l'outil informatique et des ressources en ligne

Pour le parcours Éthique médicale et hospitalière appliquée :

A l'issue de cette formation, le titulaire de cette spécialité aura acquis des compétences d'ordre philosophique, pratique, et technique.

-Philosophiquement, il aura acquis la capacité de lire les grands textes de la tradition philosophique, maîtrisant aussi bien les méthodes de la lecture rapide que celles de la lecture lente, avec prise de notes ; il saura en dégager les apports essentiels à l'éthique médicale, pourra les transmettre et les expliquer.

-Pratiquement, il sera capable de conceptualiser sa pratique, de déterminer avec clarté les enjeux éthiques de la décision médicale, d'interroger et si besoin est de remettre en question les procédures, habitudes techniques et humaines en vigueur sur son lieu de travail ; il pourra créer et animer un comité ou une commission d'éthique.

-Techniquement, il aura acquis la capacité de rédiger un mémoire, des articles d'éthique médicale, des ouvrages collectifs ou personnels, de fonder ou d'animer une revue en ligne. Il maîtrisera les outils informatiques nécessaire à toutes ces tâches

Pour le parcours Humanités médicales :

- Lecture critique d'ouvrages spécialisés dans le domaine de la santé

- Maîtrise de l'analyse, de la réflexion et de l'argumentation philosophique

- Capacité de mobiliser différents types de savoir (historiques, littéraires, scientifiques, anthropologique) et de les traiter

philosophiquement

- Autonomie dans le travail de recherche

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Santé

- emplois relatifs à l'éducation et à la santé dans les mairies et les préfectures

-Membre de comités d'éthique, de commissions d'éthique, ou d'espaces éthiques.

-Membre du comité de lecture d'une revue dans le champ de l'éthique

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

J1506 : Soins infirmiers généralistes

J1102 : Médecine généraliste et spécialisée

K2108 : Enseignement supérieur

K1104 : Psychologie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour le parcours Éthique médicale et hospitalière appliquée :

- En S1 : projet mémoire (10 ECTS), pbs fondamentaux de l'éthique, hist. philo. antique, confs., méthodologie (4 ECTS chacun), informatique et langue (2 ECTS chacun)

- En S2 : synthèse des acquis (11 ECTS), notions d'éthique, vie du droit, rap. stage, méthodologie (4 ECTS chacun), confs., (2 ECTS), langue (1 ECTS)

- En S3 : mémoire (14 ECTS), pbs. fondamentaux de l'éthique II, hist. philo. moderne, méthodologie (4 ECTS chacun), vie du droit (2

ECTS), confs., informatique (1 ECTS)

- En S4 : synth. acquis (12 ECTS), hist. philo. moderne, vie du droit, rap. de stage, méthodo (4 ECTS chacun), confs., informatique (1 ECTS chacun)

Pour le parcours Humanités médicales :

- Suivi de deux séminaires de recherche de 30h chacun (2 x 6 ECTS) par semestre impair et d'un séminaire de recherche (6 ECTS) par semestre pair. Sur les trois séminaires annuels, il faut en valider un dans le domaine de la santé, à la faculté de médecine du CHU H. Mondor (UPEC) ou à l'école d'éthique de la Salpêtrière (UPEM).

- Les cours d'initiation à la recherche (6 ECTS) ont lieu à l'UPEC. Leur validation se fait sous forme d'entretien individuel ou d'exposé oral dans le cadre d'un cours.

- Réalisation d'un ensemble de travaux préparatoires (Dossier) à la rédaction du mémoire de fin d'année, sous la responsabilité du directeur de recherche (6 ECTS)

- Mémoire de fin d'année (M1 = 12 ECTS, M2 = 24 ECTS)

- Textes philosophiques en langue étrangère (6 ECTS) : la traduction d'un texte en langue étrangère est à réaliser (en relation avec le sujet de la recherche).

ORGANISATION PARTICULIERE POUR LES ETUDIANTS EN FORMATION CONTINUE

Les étudiants en M2 ayant déjà validé leur M2 dans le parcours « Ethique médicale et hospitalière appliquée » pourront sous réserve de l'accord de leur directeur pédagogique ne suivre qu'un séminaire au semestre S3, remplaçant l'autre par validation d'une UE d'histoire de la philosophie ou d'une UE Vie du droit droit de la vie (6 ECTS dans les deux cas) Ils pourront également en accord avec leur directeur pédagogique remplacer le cours d'initiation à la recherche par validation de l'UE « Méthodologie ».

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juin 2015 accréditant l'Université de Marne-la-Vallée en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.ofipe.univ-mlv.fr>

Autres sources d'information :

www.u-pem.fr

<http://www.u-pem.fr/formations/loffre-de-formations/masters/>

<http://www.u-pem.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM) : Île-de-France - Seine-et-Marne (77) [Champs-sur-Marne]

5 boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454 Marne-la-Vallée Cedex2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour le parcours Ethique médicale et hospitalière appliquée :

Centre hospitalier de La Pitié-Salpêtrière à Paris

Pour le parcours Humanités médicales :

UPEC, UPEM, Hôpital Henri Mondor, Centre hospitalier de La Pitié-Salpêtrière à Paris

Historique de la certification :